Image not found or type unknown

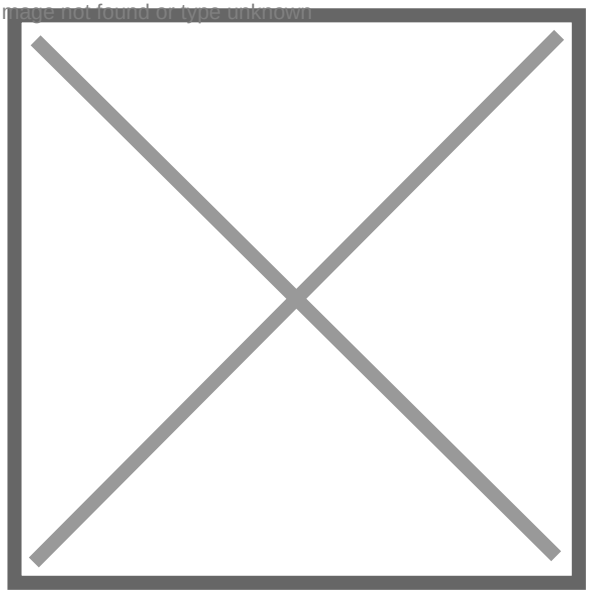

Litige demission conges payes

Par **jejedu78**, le **26/02/2019** à **20:09**

Bonjour,
je travaille comme receptionniste dans un hotel a paris depuis 1 an. J'ai donne ma demission il y a une semaine, et j'avais auparavant pose mes conges payes pour fin mai (qui ont ete acceptes par ecrit par l'employeur).

Cependant, celui-ci m'impose de me les faire poser fin mars (la derniere semaine de ma periode de preavis) au lieu de me demander la date que je souhaite ou bien me les payer.

Est-ce legal ?

Je vous remercie d'avance pour votre reponse.

Bonne soiree

Par **morobar**, le **27/02/2019** à **09:11**

Bonjour,
C'est irrégulier et idiot en sus, car les congés payés reportent d'autant la fin du préavis qui demeure alors suspendu.
L'employeur doit payer l'indemnité compensatrice de CP.
S'il persiste et vous renvoie chez vous, vous lui adressez une LR/AR lui indiquant que vous poursuivrez le recouvrement de ces congés.
Et vous le faites, c'est gratuit juste un bout de papier à remplir au greffe du conseil des prudhommes saisi en formation de référé.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés